



A R R E S T  
DU CONSEIL D'ÉTAT  
DU ROI,

*Qui ordonne que les Propriétaires anglois de Papiers du Canada, seront admis à la liquidation ordonnée par les arrêts du Conseil des 15 décembre, 29 juin & 2 juillet 1764, & qui en règle les formalités.*

Du 9<sup>e</sup> Mai 1766.

*Extrait des Registres du Conseil d'État.*

**L** E ROI s'étant fait représenter la Convention signée à Londres le 29 mars dernier, entre Sa Majesté & le Roi de la Grande-Bretagne, au sujet des Papiers de Canada, de propriété angloise: Et Sa Majesté voulant autoriser les sieurs ses Commissaires, députés pour la liquidation desdits papiers, à faire toutes les opérations relatives à l'exécution de ladite Convention. Oûi le rapport; **LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL**, a ordonné & ordonne que tous les Billets de monnoie, Lettres de change & titres de créance du Canada, pour lesquels les Porteurs justifieront avoir rempli les formalités

